

**SOCIETE D'AGRICULTURE ET
D'ELEVAGE DU CHAROLAIS**

**ASSOCIATION DES ELEVEURS CHAROLAIS
D'ENTRE SAONE ET LOIRE**

43, route de Mâcon - 71120 CHAROLLES

07.84.21.11.44

contact@[socagrucharolles.fr](mailto:contact@socagrucharolles.fr)

Site : www.charolais71

JOURNEE DE L'ELEVAGE

REGLEMENT

La Société d'agriculture et d'Élevage du Charolais et l'association des éleveurs charolais d'entre Saône et Loire, organisent depuis 2017 la « **journée de l'élevage charolais, primée** ».

jeudi 10 mars 2022

Parc des expositions de Charolles

Organisation de la journée

Entrée et mise en place des animaux	6h à 8h
Opérations du jury	8h à 10h
Vente amiable	10h à 16h
Attributions de plaques	1 ^{er} / 2 ^{ème} / 3 ^{eme} prix + Prix d'honneur

Catégories d'animaux en concours

Les bovins maigres et de boucherie devront être de qualité supérieure.

Bovins maigres
Veaux inscrits au HBC et non-inscrits
Taureaux inscrits au HBC et non-inscrits
Bovins de boucherie
Agneaux Charollais de boucherie inscrits ou non

Conditions de présentation des bovins

Respect de la réglementation sanitaire en cours.

1 – Seuls les animaux issus de cheptel indemne IBR sont acceptés

2 – Les animaux présentés devront être dépistés pour la BVD – Sérologie par mélange ou prélèvement auriculaire

La liste des animaux engagés sera contrôlée par le GDS

Les animaux devront être tondus et propres

Paille sera fournie par les éleveurs

Engagement des bovins

- Engagements en ligne sur le site www.charolais71.fr du 14 au 27 février 2022
- Montant : 15 € TTC / bovin et 5€ TTC / agneaux - Paiement lors des engagements :
- Par chèque à l'ordre de Société d'Agriculture de Charolles
- Par virement – **Bien noter votre numéro d'exploitation dans le libellé du virement**

IBAN / International Bank Account Number

FR76	1780	6009	9335	0730	0600	063
------	------	------	------	------	------	-----

BIC - Bank Identification Code

AGRIFRPP878

La facture vous sera délivrée par mail à réception du paiement.

Les règles sanitaires à respecter seront les suivantes et pourront être modifiées en fonction de l'évolution de la pandémie :

- Pass vaccinal obligatoire – Contrôle à l'entrée
- En cas de symptômes, il est nécessaire de vous abstenir de participer à la manifestation

Un tel rassemblement peut créer, avant et après, une dynamique commerciale, au-delà de la vente qui peut se faire sur le site de Charolles.

Nous comptons sur votre participation et ainsi, soyez certains que vous œuvrez pour l'ensemble de la profession.

Les Présidents,

David Pierre & Didier Metrop